

pas à la 3^e génération au-dessus de l'impétrant l'état noble de la famille, il affirme seulement que le titulaire, suivant la règle de l'époque, était noble depuis trois générations, ce qui était nécessaire et suffisant pour occuper certaines charges et être considéré comme d'état chevaleresque.

«Il en va de même pour les lettres patentes de 1613 de l'Empereur Mathias. A leur propos vous faites par deux fois une erreur:

«Par ces lettres l'Empereur n'anoblit personne ni ne 'crée' de chevaliers héréditaires du St-Empire. En effet, à cette époque, chevalier était un état, ce n'était pas un titre héréditaire. Était d'état chevaleresque le noble qui avait au moins trois générations de noblesse; c'est ce que confirme ce document. Ce n'est qu'au 18^e siècle que chevalier devient un 'titre' héréditaire.

«La bulle de l'Empereur Mathias dont je me suis procuré la copie aux Archives d'État à Vienne, écrite en allemand archaïque, n'en porte pas moins le titre latin de „Confirmatio et Augmentatio“. Le texte confirme clairement que les frères Huart possèdent assez de quartiers de noblesse pour faire partie de la chevalerie du St-Empire et que leurs armes anciennes reçoivent, par la présente, une „augmentation“, notamment par l'adjonction de la couronne royale à porter au-dessus du heaume etc. . . .

«Donc la famille Huart était déjà considérée comme ancienne au début du 16^e siècle, bien avant le décret de 1632. Or il est un fait que nul ne met en doute, que ces mêmes frères Huart descendaient des Huart seigneurs de Grimbiéville. Cela ressort d'ailleurs d'un certificat d'Hozier (lequel permet à ma famille d'être considérée aussi comme de noblesse française), délivré en octobre 1689 (Bibl. Nat. Paris), et qui fait remonter notre ascendance aux seigneurs de Grimbiéville, de Hébronval et de Chevron, au pays de Stavelot. Il s'agirait donc, pour prouver les origines plus ou moins anciennes de la famille, de rechercher comment les Huart (ce n'est que depuis le certificat d'Hozier que nous avons mis, à la mode française, la particule de, puis d' devant notre nom) sont devenus seigneurs de Grimbiéville, fief féodal de la haute époque.

«Or, la seule explication valable donnée jusqu'ici par différents généalogistes (en écartant Emmanuel d'Huart) et historiens locaux, est de constater que le fief de Grimbiémont, transféré à Grimbiéville, et celui d'Ouhar étaient liés et relevaient immédiatement du même seigneur.

«Selon une charte de 1292, André sire d'Ouhar, fils de Thomas d'Anthinnes, reprit en fief du duc de Brabant les haute vouerie et vicomté d'Anthinnes et le plein fief d'Ouhar qui en dépendait. C'est donc à partir de ce cadet que le nom d'Ouhar remplaça le nom de la vieille famille féodale d'Anthinnes. Puis Reinard d'Houart, fils d'André, qualifié d'Anthyn (relief de 1353), était vassal du comte de Luxembourg pour sa seigneurie de Grimbiémont, ce qui l'amena dans les rangs de Jean l'Aveugle à la bataille de Crécy.

«Ces données sont confirmées par le très sérieux généalogiste D. de Mailhol (Dict. hist. et hérald. de la Nobl. Fr., Paris 1896), qui définit